

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DE PETITE
CAMARGUE

Aimargues - Aubord - Beauvoisin
Le Cailar - Yauvert

Le Président,
André BRUNDU

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le 25/06/2024

ID : 030-243000593-20240619-DL2024_06_75-DE



Communauté de Communes De Petite Camargue

Rapport annuel sur le Service Public de
prévention et de gestion des déchets.

Exercice 2023

Service Environnement
706 Avenue Ampère- Zone Industrielle – 30600 Vauvert
T. 04 66 51 19 21 / F.04 66 51 19 92

Edito :

INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA REDUCTION ET LA GESTION DES DECHETS

L'ensemble du territoire de la Communauté de communes de Petite Camargue (CCPC) regroupe les communes d'Aimargues, d'Aubord, de Beauvoisin, de Le Cailar et de Vauvert, 27611 habitants.

Ces communes ont délégué leur compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » à la Communauté de communes de Petite Camargue en novembre 2001.

L'ensemble de la population des communes a accès au service de collecte des déchets ainsi qu'aux 4 déchèteries intercommunales (Aimargues, Beauvoisin, Le Cailar, Vauvert).

La Communauté de communes de Petite Camargue a une superficie de 203.59 Km² avec une densité de 133 habitants au Km².

Définitions :

Un déchet est « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon ». (Article L-541-1 du Code de l'Environnement).

Le terme de « gestion des déchets » englobe, de manière générale, toute activité participant à l'organisation de la prise en charge des déchets depuis leur production jusqu'à leur traitement final. Elle inclut notamment les activités de collecte, transport, négoce, courtage, et traitement – valorisation ou élimination – des déchets.

L'article L5214-16 du CGCT, modifié par la loi NOTRE, confie aux EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) à fiscalité propre les compétences de collecte et de traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés.

Ils peuvent faire le choix de séparer la compétence de collecte des déchets de la compétence de traitement des déchets. Les structures assurant le traitement de déchets regroupent généralement plusieurs structures n'exerçant que la compétence de collecte.

Les régions sont quant à elles chargées d'assurer la planification de la prévention et de la gestion de l'ensemble des déchets.

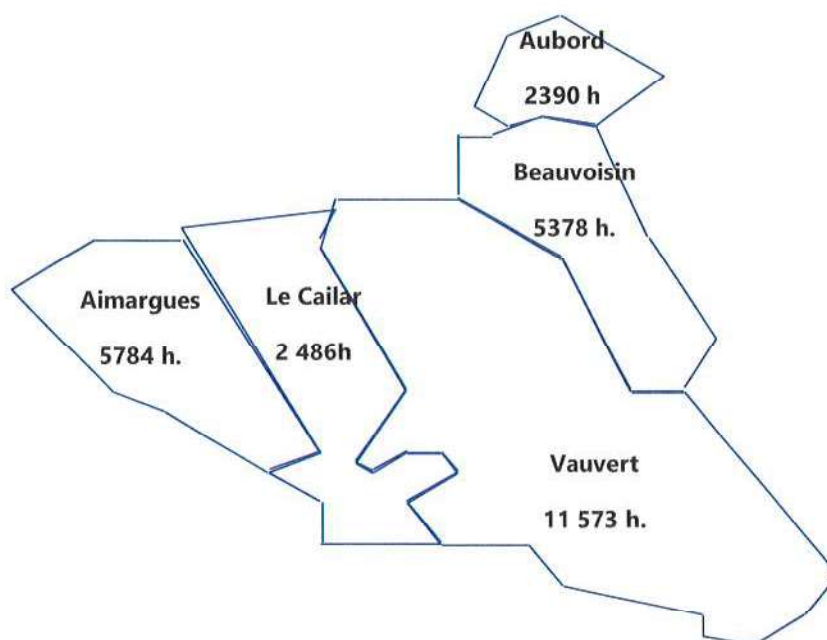
Les déchets exclus du service

De manière générale, les déchets des activités économiques ne relèvent pas du service public de gestion des déchets : les collectivités peuvent cependant faire bénéficier les professionnels de ce service, pour certains types de déchets appelés « déchets assimilés », pour lesquels il n'existe pas de sujétions techniques particulières par rapport à la gestion des déchets des ménages.

Les collectivités peuvent fixer des limites de quantités pour la prise en charge de ces déchets assimilés.

Les professionnels qui n'entrent pas dans le champ du service public de gestion des déchets doivent assurer eux-mêmes la gestion de leurs déchets, par exemple en contractualisant avec un prestataire privé pour l'enlèvement et la gestion de leurs autres déchets, dans le respect des exigences réglementaires concernant le tri des déchets des professionnels.

Territoire desservi (population légale Insee au 1^{er} janvier 2023)



Présentation du service environnement

Le service environnement est constitué de l'équipe de travail suivante :

- 1 responsable de service,
- 4 agents administratifs
- 1 agent technique SPANC (1)
- 12 gardiens de déchèteries (dont un en longue maladie).
- 2 employés délégués au ramassage des encombrants et des végétaux en porte à porte
- 2 employés détachés auprès de la société de collecte des déchets ménagers.

Soit au total 22 personnes aux tâches clairement définies.

Les missions du personnel du service environnement de la CCPC :

- Suivre, contrôler et gérer tous les contrats et marchés publics
- Prendre en compte les demandes des usagers et essayer de les résoudre,
- Conseiller les usagers,
- Mettre en œuvre des actions de communication auprès de l'ensemble de la population en lien avec le Service Communication de la Communauté de Communes de Petite Camargue,
- Assurer des interventions pédagogiques sur le tri dans les établissements scolaires,

- Suivre et analyser toutes les données concernant la gestion des déchets.
- Assurer une veille juridique, technique, financière et fiscale afin de conseiller le Président, le vice-président délégué et les membres de la Commission Environnement, dans leurs prises de décisions,
- Assurer le fonctionnement administratif quotidien d'une collectivité territoriale,

Parmi les postes ci-dessus, les agents administratifs participent assidument à la prévention, la réduction des déchets :

- 1 poste d'ambassadrice de tri principalement orienté sur les réclamations dans quatre communes (Aimargues, Aubord, Beauvoisin et Le Cailar) et ce, en lien avec le service de collecte, et la sensibilisation au tri sélectif dans les écoles élémentaires des 5 communes membres.
- 1 poste d'ambassadrice plus axé sur la gestion du tri sélectif dans les habitats verticaux, les réclamations et refus de tri sur la commune de Vauvert et ce, en lien avec le service de collecte, et la sensibilisation au tri sélectif dans les écoles maternelles des 5 communes membres.
- 1 poste administratif plus orienté sur l'accueil et la réception des nombreux appels téléphoniques, l'inscription des demandes d'enlèvements des encombrants et des végétaux en porte à porte, l'élaboration des indicateurs du service, le suivi des DDM (2), commande les bacs et des demandes des administrés. L'agent s'occupe également de la gestion des fournitures administratives pour l'ensemble de la CCPC. Plus de 1200 appels téléphoniques par mois, répartis sur différentes demandes :

Appels Entrants	Encombrants végétaux	Commande de bacs	Réclamation	Prestataires	Agents déchèteries	Services externes	Renseignements collecte	Collecte du verre	Professionnels	Renseignements QR CODE	SPANC
2022	5688	3204	2340	576	1224	63	0	26	4	0	18
2023	4962	3461	2770	423	1398	89	1684	85	39	1407	27

- 1 poste administratif, qui accueille également, et dont les missions sont orientées sur la gestion des gros producteurs, le recensement des entreprises et administrations, les composteurs individuels et collectifs, les D3E (3) et les écrits ;
- 1 Poste de responsable de service axé sur la gestion de l'administratif et de l'équipe de travail en place notamment les absences de dernière minute afin que le service public soit opérationnel, du budget, des tickets prépayés des professionnels en déchèterie et des liens avec la trésorerie, des appels d'offre, des services de collecte et de bennes ainsi que du SPANC ;

Collecte

Sur la base du règlement de collecte, l'autorité organisatrice de la collecte des déchets ménagers et assimilés a la charge de définir les conditions d'applications du service public à disposition des habitants et autres usagers du service. Les principaux objectifs d'un « règlement de collecte » sont :

- ⬇ Définition et délimitation du service public de collecte des déchets,

- ✚ Présentation des modalités du service (tri, bacs, lieux et horaires de présentation...)
- ✚ Définition des règles d'utilisation du service de collecte,
- ✚ Précision des sanctions en cas de violation des règles,

En 2023, un renouvellement de l'appel d'offre du marché de collecte a constitué un gros travail interne, avec pour objectif d'améliorer la qualité du service rendu à l'usager avec notamment l'harmonisation des jours, horaires et fréquences de collecte.

Ainsi, les centres-villes, les lotissements, les hameaux et les HLM doivent être collectés selon la même fréquence sur les 5 communes membres. Les horaires de collecte de la ville-centre ont été également revus.

Depuis le 1^{er} Septembre 2021 la collecte s'organisait sur la base des marchés publics ci-après :

- La collecte des ordures ménagères et du tri sélectif, avait été confiée à la société OCEAN.
 - La collecte des bennes en déchèteries avait été confiée à la société OCEAN.
 - La collecte des colonnes à verre à la société VIAL.
- (1) Service Public D'Assainissement Non Collectif (SPANC)
 (2) Déchets Dangereux des Ménages (DDM)
 (3) Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques (D3E ou DEEE)

LES INDICATEURS TECHNIQUES : la valorisation

93% des déchets ménagers et assimilés collectés sont traités sous forme de valorisation :

Au 01/01/2023, la Communauté de Communes de Petite Camargue compte 5 communes et 27611 habitants. La CCPC adhère au syndicat de traitement SITOM Sud Gard (SSG). Au niveau de la gestion des contrats et marchés, il faut préciser que le Syndicat Mixte auquel nous adhérons assure le service de traitement des déchets et assimilés, la gestion des relations avec les éco-organismes ainsi que la réalisation d'études spécifiques pour le compte de la Communauté de Communes.

FILIÈRES DE RECYCLAGE

ORDURES MÉNAGÈRES	Valorisation énergétique à l'incinérateur EVOLIA à Nîmes (30)
EMBALLAGES MÉNAGES RECYCLABLES JOURNAUX	Tri manuel aux centres de tri et valorisation : PAPREC à Nîmes
EN VERRE	Valorisation matière à la Verrerie du Languedoc (Vergèze 30)
CARTONS	Valorisation matière : PAPREC à Nîmes
DÉCHETS	Recyclage avec l'entreprise

ENCOMBRANTS	Valorisation énergétique à l'incinérateur de Nîmes
DÉCHETS VERTS	Valorisation – Broyage Sud Broyage Recyclage à Nîmes
BOIS FERRAILLE	Recyclage avec l'entreprise Sud Broyage Recyclage à Nîmes Recyclage matière Aubord Recyclage (Aubord 30)
GRAVATS ENCOMBRANTS NON INCINÉRABLES	Stockage ou recyclage à la carrière CREAVIE à Générac Centre d'enfouissement à Nîmes-COVED depuis le 1 ^{er} Octobre 2023
MOBILIER DÉCHETS ÉLECTRONIQUES EN FIN DE VIE	Valorisation avec Eco mobilier Valorisation avec Éco-Systèmes
PLACOPLATRE	Valorisation Nicollin (Nîmes 30)

PRÉ- COLLECTE

Le parc de bacs à ordures ménagères fait l'objet d'un contrat de location-maintenance avec la société ESE.

Le contrat prévoit 2 types de prestations :

- la maintenance (remplacements, changements de volumes, réparations),
- les nouvelles dotations.

Il est important de noter que les bacs sont mis à disposition des habitants et des entreprises gratuitement

Les contenants pour les ordures ménagères

Les quantités louées :

- Au 31 décembre 2023 : **2 770 m³**

Répartition des bacs à ordures ménagères par commune :

BAC (en litres)	35	50	75	80	90	120	140	180	240	340	360	500	660	770	Total général
AIMARGUES	248	230		95	316	1626	121	269	137	91	37	2	419	29	3620
AUBORD	111	19		32	342	384	39	118	68	4	8		90	2	1217
BEAUVOISIN	323	114		129	651	1106	152	277	117	6	18		117	2	3012
LE CAILAR	261	76		56	398	469	49	114	73	14	22		121	2	1655
VAUVERT	560	406	94	259	1521	1524	146	356	353	181	195	1	788	27	6411
Total général	1503	845	94	571	3228	5109	507	1134	748	296	280	3	1535	62	15915
m³	52,605	42,25	7,05	45,68	290,52	613,08	70,98	204,12	179,52	100,64	100,8	1,5	1013,1	47,74	2770



Les contenants pour la collecte sélective

Les bacs distribués sont des bacs individuels de 120 litres dans la majorité des cas et des bacs de 50 litres pour les centres anciens.

Les établissements publics (écoles, foyers, maisons de retraite ...) sont dotés de bacs collectifs (660 litres).

En 2023, l'obligation de déployer des bacs à couvercle jaune se fait progressivement afin de ne pas impacter de manière trop importante le budget du service.

Les quantités louées au 31 décembre 2023 : **2 649 m³**.

Répartition des bacs de collecte sélective par commune :

BAC (en litres)	35	50	80	90	120	140	180	240	340	360	500	660	770	Total général
AIMARGUES	138	262	61	603	1012	266	480	205	13	43		288	2	3373
AUBORD	24	11	14	98	663	48	186	75	2	7		78		1206
BEAUVOISIN	70	99	57	323	1374	148	585	150	8	24		76	1	2915
LE CAILAR	53	112	30	133	723	46	247	119	11	22		53		1549
VAUVERT	309	612	161	971	1777	192	635	511	127	143	1	720	11	6170
Total général	594	1096	323	2128	5549	700	2133	1060	161	239	1	1215	14	15213
m3	20,79	54,8	25,84	191,52	665,88	98	383,94	254,4	54,74	86,04	0,5	801,9	10,78	2649

Les points d'apport volontaire

La collecte du verre est réalisée toutes les deux semaines, afin d'éviter les débordements.

Le verre, apporté à la Verrerie du Languedoc à Vergèze, est broyé en calcin, il est ainsi réutilisé pour la fabrication de nouvelles bouteilles.

BAC (en litres)	80	180	240	Total général
AIMARGUES	1	1	74	76
AUBORD			13	13
BEAUVOISIN		1	13	14
LE CAILAR			29	29
VAUVERT			95	95
Total général	1	2	224	227

m3	0,08	0,36	53,76	54
----	------	------	-------	----

L'ORGANISATION DU SERVICE : LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

Rappel des objectifs réglementaire du Plan National de Prévention des Déchets :

- Réduire de 5% les déchets d'activités économiques
 - Réduire de 15% les déchets ménagers et assimilés → 5866.58 tonnes en 2030
 - Réduire de 50% le gaspillage alimentaire
 - Réduire de 50% les déchets mis en décharge → 676.42 tonnes en 2025.
- Les objectifs à atteindre d'ici 2030 par rapport aux tonnages de 2020.**

Le
 marché

de la collecte des déchets ménagers et assimilés a été relancé en 2023 et a été attribuée à la société OCEAN ;

L'évacuation des déchets de déchèterie a fait également l'objet d'un nouveau marché attribué à la société Aubord Trans.

Le marché de collecte des colonnes à verre doit être relancé au cours de l'année 2024, afin de démarrer le 1^{er} janvier

Les prestations seront réparties en 3 lots.

Les ordures ménagères (lot 1)

La collecte et le traitement des ordures ménagères sont l'une des compétences obligatoires de la Communauté de Communes de Petite Camargue ; l'entreprise prestataire est chargé de :

- Collecter les déchets des ménages et ceux des professionnels qui sont assimilables aux déchets ménagers.
- Transporter ces déchets vers l'installation performante de valorisation et de production d'énergie.

Les tournées de collecte des ordures ménagères

Les tournées de collecte sont effectuées par la Société OCEAN sise à Nîmes.

La collecte débute à 5h et se termine vers 12h pour les communes d'Aimargues, Aubord, Beauvoisin et le Cailar.

La collecte de Vauvert se fait de nuit de 18h à 01h ;

Les tonnages

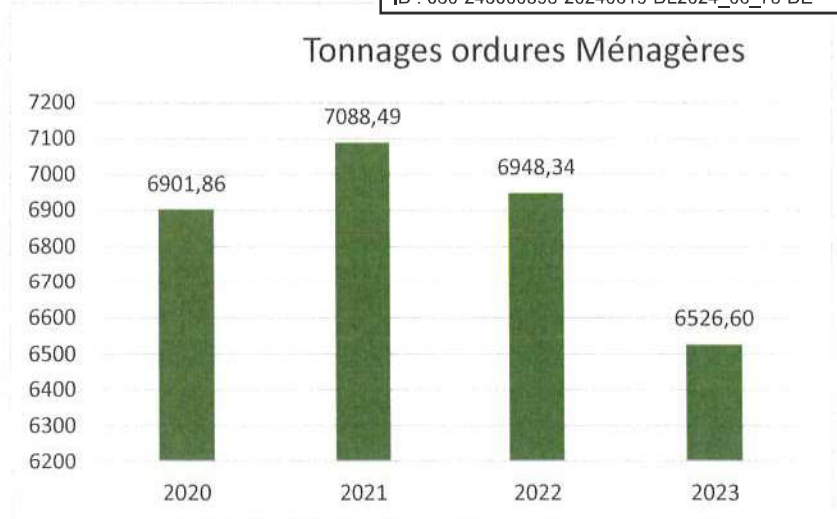
-6.46%



**Coût de collecte et coût
 de traitement**

	OM
2020	6901,86
2021	7088,49
2022	6948,34
2023	6526,60

2022	6948,34
2023	6948,34
Evolution	- 421,74



Cout de la Collecte pour 2023	Cout du traitement pour 2023
978 661.60	716 294.35

On constate que les ordures ménagères diminuent cette année de 421 tonnes, soit 6.46% par rapport à l'année dernière, qui peut s'en doute, s'expliquer par la mise en place d'un seuil de collecte pour les gros producteurs.

La collecte sélective (lot 1)

La collecte et le traitement des ordures ménagères sont l'une des compétences obligatoires de la Communauté de Communes de Petite Camargue ; l'entreprise prestataire est chargée de :

- Collecter les emballages, papiers et journaux magazines et ceux des professionnels qui sont assimilables.
- Transporter ces déchets vers l'installation performante de recyclage

La collecte sélective a lieu une fois par semaine.

Son fonctionnement est le suivant : l'entreprise de collecte a pour consigne de contrôler les bacs et d'étiqueter un cintre « erreur de tri » en cas de déchets indésirables. Les noms et adresses figurant sur le bac sont relevés sur une fiche remise à la communauté de communes après la collecte.



Il est à noter que les bacs « pollués » ne doivent pas être collectés. L'Ambassadeur du Tri va alors sur place afin de rencontrer les personnes concernées pour leur expliquer le « geste du tri »

A noter une baisse de plus de 100 kg, soit -8% du tri sélectif, pouvant s'expliquer par l'interdiction des sacs opaques au centre de tri, et par des achats en provenance des producteurs locaux moins emballés.

Les tournées de collecte sont effectuées par la Société OCEAN sis à Nîmes.

La collecte débute à 5h et se termine vers 12h pour les communes d'Aimargues, Aubord, Beauvoisin et le Cailar.

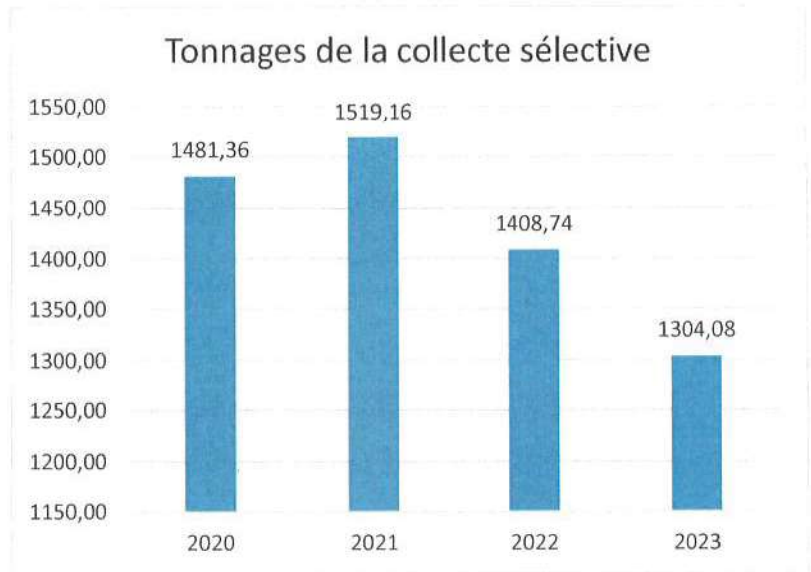
En 2023, la collecte de Vauvert est faite de nuit de 18h à 01h ;

À compter du 28 novembre 2022 du fait de travaux à l'éco pôle la collecte est passée de jour pour une durée de 6 mois.

Ce qui a engendré un très grand nombre d'appels des usagers.

	CS
2020	1481,36
2021	1519,16
2022	1408,74
2023	1304,08

-8%



2022	1408,74
2023	1304,08
Evolution	-104,66

Pourtant lors des caractérisations mensuelles la qualité du tri est plutôt bonne, seul des « faux amis » résident encore dans l'analyse des échantillonnages. Cette diminution, pourrait s'expliquer par un changement des comportements lors des achats privilégient le vrac.

Cout de la Collecte pour 2023	Cout du traitement pour 2023	Recettes soutiens
237 885.56	245 644.77	389 941.00

La collecte du verre (lot 3)

Cette partie est reprise en détail, au chapitre « collecte en apport volontaire »

2022	939,74
2023	969,92
Evolution	+33,18

Evolution des tonnages – Ordures ménagères – Tri sélectif - Verre

	2022	2023	MOYENNE 2023 Kg/Par hab	Moyenne Département 2019	EVOLUTION 2022-2023 (en tonnes)
Ordures ménagères	6948.34	6526.60	230	246	-321.74
Tri sélectif	1408.74	1304.08	40	47	- 104.66
Verres	939.74	969.92	30	34	+30.18

Données 2019 En Occitanie 244 kg / habitant ; en France 220 kg / habitant pour les ordures ménagères

Données 2019 En Occitanie 52 kg / habitant ; en France 51 kg / habitant pour les emballages

Données 2019 En Occitanie 34 kg / habitant ; en France 38 kg / habitant pour le verre

LA PREVENTION DES DECHETS

Depuis sa création la Communauté de communes mène des actions auprès des habitants et cette année a eu des professionnels pour réduire la quantité de déchets produits sur le territoire.

Les caractérisations au centre de tri :

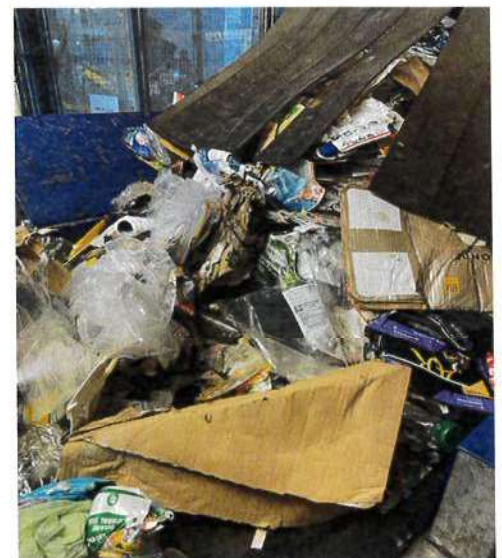
Une fois par mois, un ambassadeur se rend au centre de tri Valréna situé à Nîmes, afin de participer à des caractérisations de nos différentes collectes de tri et voir la qualité de ce tri par secteur, accompagnée d'un agent du SITOM (syndicat de traitement) et un agent de Valréna.

En 2023, près de 12 caractérisations ont été menées auxquelles les agents de collecte ont participé

Un échantillonnage de collecte sélective, d'un secteur de la CCPC est trié à la main.

Séparant chaque matière, seuls les refus, (déchets interdits) restent sur le tapis.

La CCPC peut communiquer en fonction des communes et des erreurs pour ne plus les commettre.



La sensibilisation au tri sélectif dans les habitats verticaux

Les habitats verticaux concernés sont majoritairement répartis sur la commune de Vauvert 18 bâtiments pour 1217 foyers.

4 résidences vauverdoises sont équipées de station de compostage (compostage partagé en pied d'immeuble). Le retour sur le fonctionnement des installations est plus que favorable et satisfaisant.

Durant l'année 2023, le service s'est attelé à rechercher des personnes dans les habitats non pourvus en composteurs, afin de les sensibiliser et trouver des référents. Malheureusement, la disponibilité des habitants n'est pas effective.

Aussi, le service recherche des solutions plus opérationnelles pour mettre en œuvre son obligation de compostage des biodéchets.

Refus de tri

Les erreurs de tri, au niveau des habitats verticaux, s'avèrent fréquents, notamment pour les sacs opaques qui restent encore nombreux dans le bac bleu et qui pourtant contiennent du tri sélectif. De nombreux encombrants encombrant les locaux rendant difficile l'accès.

Communication

Au niveau du ramassage des encombrants, la collecte ne se fait plus de façon systématique au niveau des habitats verticaux. En effet, pour des raisons d'équité de traitement, il a été mis en œuvre le même mode opératoire que pour les résidences individuelles à savoir, inscription obligatoire auprès du service, pour prise de rendez-vous. Certains jouent le jeu, d'autres non, contraignant le service à faire tout de même un passage quotidien dans les divers points.

Des campagnes de sensibilisation en porte à porte ont été faites avec la distribution d'un guide uniquement dédié aux habitats verticaux. Les bailleurs ont relayé cette information par SMS et en accompagnement des quittances de loyer.

Le service est régulièrement sollicité par les résidents des cinq communes pour divers dysfonctionnement, (bacs non rentrés, encombrants déposés sur la chaussée sans prise de rendez-vous, sacs poubelles à même le sol,) qui peuvent représenter un danger pour la population et développer des problèmes.

Des communications régulières rappelant les différentes procédures sont alors distribuées dans les boîtes aux lettres. Une prise de contact avec les personnes concernées est également mise en place afin de pallier ces problèmes et de responsabiliser les résidents.

Dès lors que les usagers ne respectent pas les consignes, des actions de communication sont réalisées en présence de la police municipale ou intercommunale, d'un élu et d'un agent du service afin de trouver des solutions pérennes.

Le rôle et les interventions des ambassadeurs de tri

Cette fonction implique un travail de terrain conséquent et assidu des ambassadeurs de tri, auprès de la population des cinq communes. Il est effectué de la façon suivante :

→ Les réclamations

Les réclamations sont traitées par l'ambassadrice de tri. Les réclamations concernent les oublis de collecte, les bacs mal positionnés et/ou inaccessibles, les problèmes de stationnement qui gênent le passage des camions de collecte, les soucis d'élagage des arbres, autant de points à régler qui sont

transmis au service par appel téléphoniques des particuliers, ou des et les demandes des Mairies.

Les listes de réclamations sont, par la suite, mémorisées informatiquement avec les actions menées, ce qui permet de voir l'aboutissement des interventions, l'évolution des difficultés rencontrées et de pouvoir ainsi les corriger.

Les ambassadeurs travaillent sur la sensibilisation au sein des écoles, des habitats verticaux, autour de la gestion des refus de tri et de la gestion des réclamations en porte à porte. La proximité avec les usagers s'avère efficace. Afin d'optimiser ces résultats, le service est également intervenu dans certaines communes (auprès des agents d'entretien) et au sein des comités de quartiers afin de sensibiliser et de répondre aux questionnements des agents et des usagers.



→ Les refus de tri

Après la collecte du tri sélectif sur les cinq communes, le prestataire de service transmet au service la liste des bacs refusés, avec adresses et motifs, afin que les ambassadeurs puissent intervenir.

Les bacs sont identifiés « bac refusé ».

L'ambassadrice effectue un passage chez toutes personnes concernées, elle rencontre le propriétaire ou dépose de la communication sur les consignes de tri.

Chaque équipage de collecte est formé régulièrement sur les consignes de tri et sur les diverses communications possibles envers l'utilisateur.

Cette intervention permet également de repérer les bacs défectueux et de faire le nécessaire pour les changer en s'assurant ainsi, du bon fonctionnement de la collecte.

Nombres de demandes / interventions par communes (Refus de tri, réclamations, arrêtés, divers en 2023)

	Aimargues	Aubord	Beauvoisin	Le Cailar	Vauvert
2022	824	237	648	282	964
2023	850	161	411	270	1078

→ La sensibilisation au tri sélectif dans les écoles

Ces animations ont vocation à développer chez les élèves la connaissance des moyens à leur disposition pour éviter la consommation des ressources, réduire le gaspillage alimentaire, s'approcher du zéro déchet, et adopter de nouveaux comportements.

Les formats sont variés pour s'adapter au mieux à l'âge des élèves et aux attentes des enseignants.

Les animations auprès des enfants des écoles de la Communauté de Communes de Petite Camargue, sont un axe important du service gestion des déchets. Ces activités sont suivies assidûment par les élèves qui coopèrent avec joie et intérêt.

- Ce sont, à ce jour, les écoles et les centres de loisirs qui sollicitent le service pour la mise en place des interventions. Cela s'intègre dans les programmes scolaires, où le développement durable et notamment les déchets sont inclus.
- D'autres partenariats sont mis en place tel que « nettoyons notre environnement » avec le collège de Vauvert.

Le service environnement intervient sur le tri sélectif, au sein des écoles de la Communauté de Communes.

L'intervention dure 1h30 et s'appuie sur les supports pédagogiques. Elle concerne les élèves du cycle 2 et 3

En l'absence, pour congés maternité d'un de nos agents ambassadeur de tri, en 2023, un seul agent a pu réaliser les interventions dans les écoles.

6ème du collège de Vauvert (1 classe) avec une opération Nettoyons la nature en Mars 2023.

Maternelles et primaires (36 classes)

En 2023 aucune visite du centre de tri n'a pu être faite, le centre de tri étant en travaux.



Sensibilisation des entreprises, des associations et des administrations du territoire

Sensibilisation du personnel CCPC au tri dans les bureaux. Rappel des consignes et utilisations des deux poubelles dans les bureaux et ou espaces communs, notamment salle de repas.

Nous avons pu accompagner 12 entreprises*, associations et gros producteurs du territoire dans leur geste du tri.



personnels et suivi des collectes.



Opération Nettoyons la zone industrielle de Vauvert avec l'entreprise VIRBAC.

*entreprises / associations :

Sur Vauvert Stanic, Virbac, camping, Smart Seismic Solutions, Péna, VTT, Energy Gym
Sur Aimargues Eminence, Petit Malherbe, Mas Torras, Camping

Seuil des entreprises :

La Communauté de communes a mis fin à la redevance spéciale qui s'appliquait aux producteurs non ménagers.

Un seuil de 2640 litres hebdomadaires d'ordures ménagères (soit 2 bacs de 660 litres deux fois par semaines) a été instauré.

Toutes les entreprises dépassant ce seuil se sont vues retirer les bacs.

Si la collecte se fait 1 fois par semaine, 4 bacs sont collectés.

Si la collecte se fait 2 fois par semaine, 2 bacs sont collectés.

Certaines entreprises ont pu se rendre compte que leurs bacs contenaient beaucoup de tri.

Nous les accompagnons donc dans l'amélioration du tri sélectif, sa mise en place avec, dans un premier temps, une période test qui nous permet d'apporter les petits correctifs d'erreur de tri.

Si le tri n'est jamais de bonne qualité, nous nous réservons le droit de retirer les bacs et ils doivent faire leurs affaires de leurs déchets.

Broyeurs à végétaux :

Le service gestion des déchets souhaite également réduire les apports de déchets verts en déchèterie.

Avec l'acquisition en 2024 de broyeurs pour les services techniques des 5 communes et le service environnement de la CCPC, il est espéré une réduction des coûts vers le site de traitement,

la transformation des déchets verts en une ressource pour les parcs et jardins la fourniture de broyat pour les stations de compostages partagées et ou les composteurs individuels.

Pour ce faire un marché a été lancé en 2024.

LES EVENEMENTS

En tant que participant, le service gestion des déchets est intervenu sur plusieurs évènements dans le cours l'année :



Compost' game d'Halloween

Afin de sensibiliser les habitants au tri sélectif, au compostage, aux éco gestes et au recyclage, la ville de Vauvert a lancé un compost' game pour Halloween.

Une idée originale qui a donné lieu à une journée où les habitants et leurs enfants ont été invités à participer à des ateliers déchets avec plusieurs partenaires dont le service



Compost'game d'halloween

mardi 31 octobre

14h-17h espace N. Mandela
(salle Bizet en cas de forte pluie)



ateliers et jeux accessibles dès 8 ans
14h accueil
explications pour demeurer l'activité par l'association Les petits débrouillards avec visionnage d'un petit film dans La roulotte Charlotte



Profitez de la présence du four à pain, pour apporter une préparation à cuire et à partager avec vos enfants !



Ateliers «déchets»

- stand 1 - **Les matières premières** : associer carte et objets.
- stand 2 - **Le tri** : trier les déchets du quotidien dans les bons bacs.
- stand 3 - **Les filières** : mettre dans l'ordre les différentes filières de fabrication grâce aux cartes.
- stand 4 - **Comment trier à la déchetterie ?** : trier dans les bons conteneurs les matériaux à l'aide de cartes
- stands 5, 6bis - **Recyclage** : de l'objet jeté à sa valorisation avec Les petits débrouillards et l'école Etre.



Ateliers «compost»

- stand 6 - **Jeu des ingrédients du compost** : quels sont «ingrédients» à mettre et ceux à ne pas mettre dans le composteur ?
- stand 7 - **Jeu d'observation** : remettre dans l'ordre les différents stades du compost à l'aide de thermomètre et d'observation.
- stand 8 - **Jeu d'observation de la faune du compost** : identifier les différents être vivants du compost grâce à la clé de détermination.
- stand 9 - **Les bienfaits du compost**
- stand 10 - **Enigme finale** : à chaque fin de stand, les joueurs ont reçu une lettre, ils doivent alors reconstituer le mot final.

Photographie réalisée par la ville de Vauvert



Chaque participant recevra un livret sur les déchets et sur le compostage, un diplôme et des bonbons dont certains issus de la cuisine moléculaire...

Hahaha on verra les gourmands !



Opération « j'adopte un arbre »

Pour lutter contre le réchauffement climatique, la municipalité de Vauvert a lancé l'opération « j'adopte un arbre »

Planter des arbres en ville est une solution efficace pour lutter contre la pollution de l'air.

Le service environnement a participé à cette opération avec un stand sur le tri des déchets et le compostage.



Le service a également participé aux actions municipales lors des « opérations nettoyons la nature ». Don de sac pour la collecte du fruit ramasser dans la nature, chargement évacuation et tri en déchèterie.

Classes Eco-Délégués du collège la vallée verte :

Le collège « La vallée verte » avec sa classe d'éco-délégués, composée de 78 élèves élus, 10 adultes de personnels référents avait à cœur de candidater auprès du ministère chargé de l'éducation nationale afin d'être labellisé E3D (Etablissement en Démarche globale de Développement Durable). Le but de cette initiative est de :

- Former les élèves à l'éco-citoyenneté ;
- Aboutir à des modifications profondes du fonctionnement de

L'établissement (réduire le gaspillage d'énergie, alimentaire, réduire les consommations de papier, valoriser les déchets...)

-Développer une culture du développement durable, partagée par l'ensemble des acteurs (élèves, administration, maintenance, enseignants, familles...).

De ce fait, un partenariat avec la Communauté de Commune a été fait pour l'accompagnement des actions à mener.

En 2023, plusieurs opération ont été organisées ;

Le 3 avril 2023 : Nettoyons la nature aux abords du collège et au niveau de la voie verte.

Entre le 14 et le 17 février 2023, les classes de 4^{ème} et 3^{ème} de la section SEGPA ont pu visiter un site de compostage partagé afin de monter le projet d'en établir au sein du collège pour la cantine sur place.

Une fois imprégnés de l'utilité de composter et d'un modèle de fabrication, les élèves ont pu se lancer dans la construction d'un composteur en palettes fournies par le service gestion des déchets.



LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Les colonnes à verre

Les quantités de verre collectées par colonne nous sont fournies mensuellement grâce à la pesée embarquée par la société de collecte VIAL.

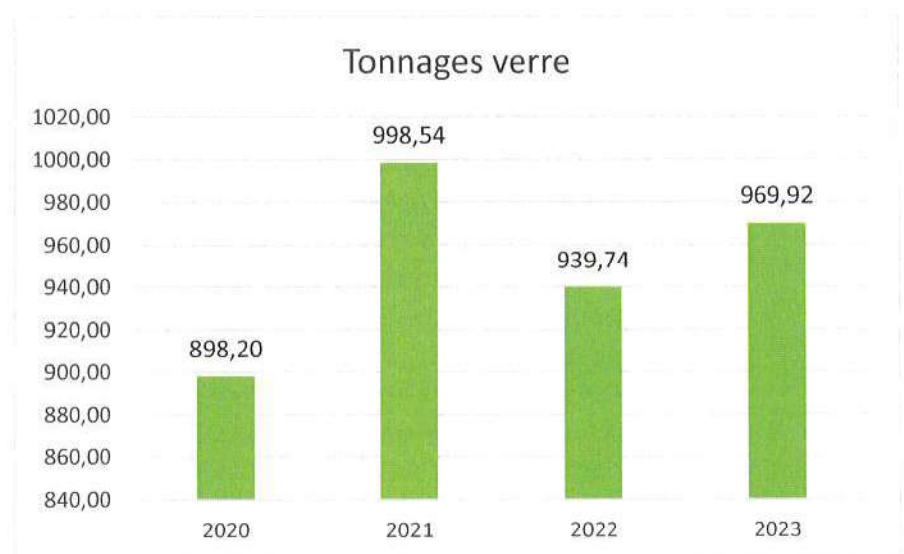
Les filières de traitement fournissent un récapitulatif mensuel qui permet de contrôler l'adéquation entre les quantités collectées et apportées effectivement en filières par VIAL.

Nous collectons aussi en porte à porte les restaurateurs et cafetiers gros producteurs d'emballages en verre.

TONNAGE VERRES

+ 3.4%

	Verre
2020	898,20
2021	998,54
2022	939,74
2023	969,92



2022	939,74
2023	969,92
Evolution	+33,18

Cout de la Collecte pour 2023	Cout du traitement pour 2023	Recettes soutiens
45 805.17	Déduit des recettes par le SITOM	27 351.74

Une étude de terrain a été demandée par la vice-présidente afin de voir la possibilité d'harmoniser les colonnes à verre du territoire.

Pour cela toutes les colonnes ont été répertoriées, photographiées. Un appel d'offres sera lancé courant 2024 afin de les changer.

Les colonnes à vêtements

La Société le Relais est en charge de la collecte et du traitement de textiles pour la Communauté de Communes de petite Camargue.

La CCPC gère uniquement les colonnes installées dans les 4 déchèteries sur le domaine public sont à la charge des mairies.

La non-régularité des enlèvements et l'absence de statistiques ne nous permet pas de donner un tonnage.

LES DÉCHÈTERIES

Les déchèteries sont au nombre de quatre sur le territoire de la Communauté de Communes :

- Aimargues
- Beauvoisin
- Le Cailar
- Vauvert

La commune de Générac, par convention, est autorisée à utiliser la déchèterie de Beauvoisin. Cette convention permet le remboursement de la commune à la CCPC.

Les horaires d'ouverture

Déchèteries	Jours et heures d'ouvertures	Matériaux acceptés
Déchèterie Aimargues	Mardi au Samedi de 8h30 à 12h00 et 14h à 17h30	Carton – Ferraille – Encombrants – Bois – Gravât – Déchets toxiques Huile – Piles Batterie – Végétaux – Verres- D3E – Placoplatre – Déchets Ameublement et Equipement
Déchèterie Beauvoisin	Lundi au Samedi de 8h30 à 12h00 et 14h à 17h30	Carton – Ferraille – Encombrants – Bois – Gravât – Déchets toxiques Huile – Piles Batterie – Végétaux - Verres -D3E - Placoplatre
Déchèterie Le Cailar	Mardi au Samedi de 8h30 à 12h00 et 14h à 17h30	Carton – Ferraille – Encombrants – Bois – Gravât – Déchets toxiques - Huile – Piles Batterie - Végétaux- Verres-D3E – Placoplatre - Déchets Ameublement et Equipement
Déchèterie Vauvert	Lundi au Samedi de 8h30 à 12h00 et 14h à 17h30	Carton – Ferraille – Encombrants – Bois – Gravât – Déchets toxiques – Huile – Piles Batterie - Végétaux- Verres-D3E – Placoplatre - - Déchets Ameublement et Equipement

L'ouverture hebdomadaire des déchèteries correspond à 42 heures sur les sites de Beauvoisin et de Vauvert et 35 heures sur les sites d'Aimargues et Le Cailar. Elles sont fermées les dimanches et jours fériés.

En 2023, elles sont ouvertes uniquement les matins du 3 juillet au 2 septembre de 7h00 à 14h00 selon les mêmes jours que ci-dessus.

Au cours de l'année 2023, un marché a été rédigé en régie, ayant vocation à l'acquisition d'engins de tassement. Ce marché s'inscrit dans le cadre de la modernisation du travail en déchèteries et se place dans l'objectif de réduction des coûts de prise en charge des déchets en optimisant le transport des bennes vers les sites de traitement.

Le compactage des déchets sera effectué sans aide extérieure, sans que les bennes ne soient déplacées et sans que les déchets ne soient manipulés.

Le compacteur sera muni d'un crochet de préhension, qui permettra également le déplacement des bennes vides ou pleines, facilitant ainsi le nettoyage du bas de quai.

Ces engins de compaction seront livrés en tout début d'année 2024.



Conditions d'accès aux déchèteries

- ✓ Les résidents des cinq communes de la CCPC peuvent utiliser les déchèteries gratuitement.
- ✓ Une carte d'accès, numérotée, leur est délivrée par le gardien sous présentation d'un justificatif de domicile.
- ✓ Pas de limitation à l'accès des particuliers en déchèteries, tant sur la quantité des dépôts que sur la fréquence.

- ✓ Les résidents de la commune de Générac peuvent également utiliser les déchèteries.
- ✓ L'accès aux professionnels est payant depuis le 1^{er} Janvier 2005.

Les déchèteries proposent

Le tri des encombrants, séparés en deux bennes bien distinctes :

- Incinérables : Orientés vers l'incinérateur.
- Non Incinérables : Orientés vers le centre d'enfouissement de Bellegarde.
- Les Déchets Ameublements et D'Equipements (DAE) sont orientés sur les déchèteries (Aimargues, Le Cailar et Vauvert) : et dirigés ensuite vers les filières de revalorisation.

Le stockage des déchets dangereux des ménages (DDM ou DMS) :

- Ces derniers sont entreposés soit, dans un local au sous-sol des déchèteries, soit dans un conteneur maritime, et sont traités par les diverses filières du SITOM SUD GARD.

Modernisation de l'accès en déchèterie:

Fin 2023, nous communiquons sur la modernisation de l'accès de nos déchèteries.

Les particuliers ainsi que les professionnels devront s'inscrire sur une nouvelle plateforme afin de générer un QR code.

Avec ce QR code le particulier ouvre ses droits pour 30 passages par an. (4m3 max par passage).

Ce QR code sera scanné par les gardiens à l'entrée de la déchèterie.

Les informations concernant la personne, le type de déchets jeté seront directement envoyées au service environnement par la plateforme SYMETRY.

Cette nouvelle organisation débutera au 1^{er} Janvier 2024.

Il convient donc dès le dernier trimestre 2023, de commencer les enregistrements et expliquer aux habitants, la marche à suivre.

Certains services techniques des mairies demandent des bennes pour leurs chantiers internes. Ces mises à dispositions font l'objet de refacturation de la location de la benne. Le traitement des déchets restant à la charge de la CCPC.

Un travail sur ce dossier est effectué en 2023 afin de pouvoir harmoniser ces facturations sur toutes les communes adhérentes de la CCPC en vue de faire une refacturation complète du coût de Location + coût de Traitement.

Cette délibération sera proposée courant 2024.

Les changements du mode de fonctionnement devront donner lieu à une modification du règlement des déchèteries. Une délibération en ce sens a été prise en septembre 2023.

TONNAGES DECHETERIES

Vauvert	2023
Gravats	1246,20
Ferraille	85,80
Bois	403,92
Placo	109,92

Aimargues	2023
Gravats	1154,89
Ferraille	84,60
Bois	312,16
Placo	84,82
Incinerable	514,60
Non incinérable	335,72
Carton	61,46
Végétaux	694,80

Gravats	1199,22
Ferraille	90,90
Bois	519,63
Placo	74,90
Incinerable	380,40
Non incinérable	188,06
Carton	52,68
Végétaux	567,66

Beauvoisin	2023
Gravats	1355,42
Ferraille	124,62
Bois	520,70
Placo	151,90
Incinerable	558,80
Non incinérable	311,42
Carton	83,78
Végétaux	1405,45

	CCPC			
	2022	2023	Evolution	Evolution en %
Gravats	5454,00	4955,73	-498,27	-10,05
Ferraille	393,86	385,92	-7,94	-2,06
Bois	1532,09	1519,60	-12,49	-0,82
Placo	463,16	421,54	-41,62	-9,87
Incinerable	2128,95	2003,67	-125,28	-6,25
Non incinérable	1287,33	1054,46	-232,87	-22,08
Carton	299,72	262,42	-37,30	-14,21
Végétaux	3682,86	3552,97	-129,89	-3,66

Données 2019 Dans le Gard 284 kg / habitant ; En Occitanie 208 kg / habitant ; en France 218 kg / habitant pour les déchèteries hors gravats

Les DEEE

Les DEEE ou D3E, (Equipements Électriques et Électroniques des ménages) sont triés en quatre catégories bien distinctes, et stockés dans un conteneur maritime.

- Gros électro-ménagers froid (frigidaires, congélateurs)
- Gros électro-ménagers hors froid (cuisinières, lave-linge...)
- Petits appareils (séchoir, grille-pain, outils électriques...)
- Écrans, moniteurs (ordinateurs, télévisions, imprimantes...)



Coût de collecte et coût de traitement MAIS recettes

Récapitulatif DEEE 2022

	Aimargues	Beauvoisin	Le Cailar	Vauvert	Total
Janvier	9	273	70	136	488
Février	20	275	82	131	508
Mars	39	301	98	182	602
Avril	23	323	82	163	597
Mai	48	238	110	150	546
Juin	82	300	101	168	651
Juillet	35	300	97	120	552
Août	28	225	92	91	436
Septembre	41	252	89	89	471
Octobre	32	254	68	298	652
Novembre	37	222	83	157	499
Décembre	33	149	86	42	310
Total	433	3112	1058	1727	6330

Collecte des Déchets Equipements et d'Ameublement

Les bennes couvertes de 30m³ Eco-Mobilier installées sur les déchèteries d'Aimargues, Le Cailar et Vauvert sont très exploitées.

Les résidents apprécient l'idée de recyclage des meubles jetés. En effet, cette benne se doit de réceptionner l'intégralité du mobilier des ménages à savoir : les canapés, chaises, fauteuils, la literie y compris les matelas, les meubles de rangement, les meubles de cuisine et toutes les parties d'assemblage des meubles.

Beauvoisin ne bénéficie pas encore de cette nouvelle filière par manque de place.

Le programme Eco-Mobilier a pour objectif de valoriser les meubles usagés (taux de revalorisation de 80 % environ), ainsi la récupération de ces matériaux c'est autant de tonnages d'encombrant qui ne seront pas incinérés.



Coût de collecte et coût de traitement MAIS recettes

Aimargues 41T400 – Le Cailar 101T370 – Vauvert 152T200

Les Déchets Dangereux des Ménages sont des déchets non biodégradables, toxiques ou dangereux en raison de leurs caractéristiques physico-chimiques. Il s'agit souvent de produits de bricolage ou de jardinage qui doivent être traités dans des filières adaptées et contrôlées. (Peintures, solvants, aérosols, phyto, ampoules, néons, piles....)

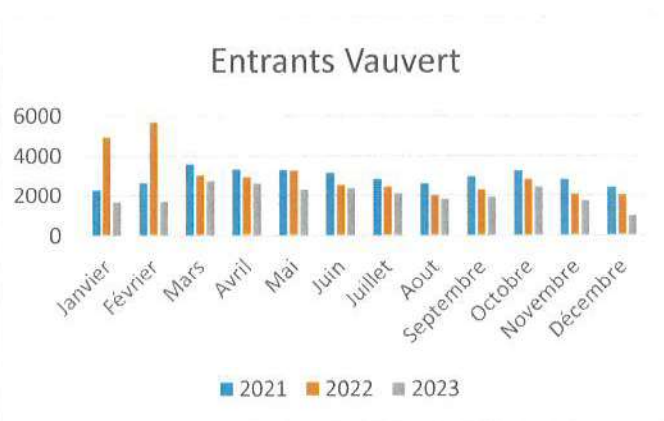
DDM 2023	Poids annuel en T	Coût annuel transport TTC	Coût annuel traitement TTC	Total
Aimargues	4.99	881.99 €	1183.64 €	2065.63 €
Beauvoisin	11.88	3437.99 €	1609.14 €	5047.13 €
Le Cailar	5.85	985.11 €	766.24 €	1751.35 €
Vauvert	14.54	2390.34 €	5644.53 €	8034.87 €
Total	32.72	7695.42 €	9203.54 €	16898.96 €

Tableaux des fréquentations par déchèterie, par mois et par flux

RECAPITULATIF du NOMBRE DE VISITEUR en DECHETERIES POUR L'ANNEE 2023

VAUVERT 2023															
	Encombrants	Huile	Piles	Végétaux	Bois	Ecomeuble	Fer	Gravats	Verre	Cartons	DEE	DDM	Placo	Incinérable	Total
Janvier	104	4	1	654	233	84	214	223	73	321	136	25	28	836	1683
Février	107	14	4	698	244	108	243	245	79	352	131	30	42	941	1690
Mars	157	18	4	1010	359	113	291	333	89	367	182	37	38	1102	2759
Avril	141	21	5	1169	424	143	354	394	120	413	163	32	39	1362	2642
Mai	126	7	0	1011	389	122	473	333	88	465	150	44	39	1302	2315
Juin	127	12	0	1008	446	119	297	285	102	446	168	43	34	1148	2409
Juillet	87	19	2	931	314	104	224	216	100	379	120	22	20	1088	2109
Aout	73	6	2	776	234	85	186	151	77	271	91	19	12	863	1829
Septembre	71	12	3	630	171	72	135	131	56	229	89	22	18	640	1919
Octobre	115	31	11	1808	528	236	461	390	183	671	298	68	68	1796	2456
Novembre	88	14	5	725	214	91	160	161	77	287	157	36	32	693	1726
Décembre	34	1	0	297	101	56	85	78	39	160	42	10	7	369	982
Visiteurs	1196	159	33	10717	3657	1333	3123	2940	1083	4361	1727	388	377	12140	24519

Evolution des entrants VAUVERT			
	2021	2022	2023
Janvier	2267	4929	1683
Février	2665	5674	1690
Mars	3589	3016	2759
Avril	3338	2923	2642
Mai	3309	3266	2315
Juin	3173	2547	2409
Juillet	2859	2454	2109
Aout	2628	1989	1829
Septembre	2975	2317	1919
Octobre	3271	2834	2456
Novembre	2835	2039	1726
Décembre	2419	1982	982
Total	35328	35970	24519

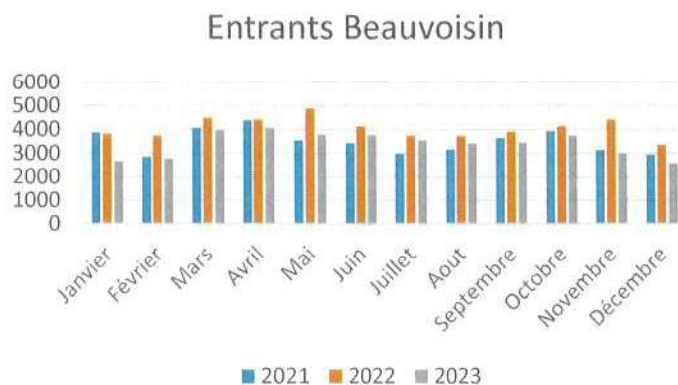


BEAUVOISIN 2023															
	Encombrants	Huile	Piles	Végétaux	Bois	Ecomeuble	Fer	Gravats	Verre	Cartons	DEE	DDM	Placo	Incinérable	Total
Janvier	173	16	10	1201	592	1	464	349	106	739	273	46	71	1410	2676
Février	147	12	9	1196	593	0	517	369	87	730	275	39	96	1395	2793
Mars	190	20	6	2080	759	0	678	534	103	842	301	64	87	1816	3980
Avril	209	20	21	2209	819	4	785	596	97	907	323	79	112	2023	4078
Mai	187	23	8	2097	803	1	668	512	115	892	238	31	78	1865	3791
Juin	204	25	20	2156	813	0	664	510	139	904	300	43	75	1945	3775
Juillet	183	19	5	1984	744	0	614	409	153	883	300	61	80	1845	3558



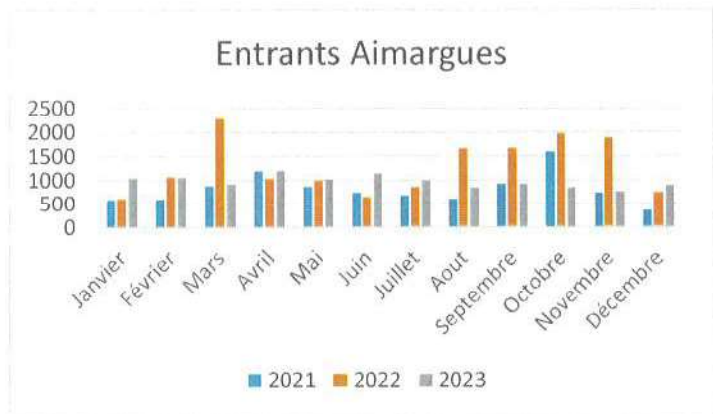
Aout	100	12	11	1712	620	0	535	356	109	722	225	26	68	1526	3410
Septembre	181	20	12	1967	607	5	507	308	109	654	254	49	74	1617	3739
Octobre	132	25	5	2132	681	10	504	353	138	665	222	31	59	1205	2998
Novembre	147	15	14	1773	456	1	426	232	78	518	149	25	50	954	2588
Décembre	105	18	14	934	365	0	315	199	55	504	3112	462	109	19147	40841
Visiteurs	1958	210	135	21441	7852	0	6677	4727	1289	8960	3112	462	109	19147	40841

	2021	2022	2023
Janvier	3885	3809	2676
Février	2858	3732	2793
Mars	4077	4477	3980
Avril	4391	4418	4078
Mai	3555	4890	3791
Juin	3437	4142	3775
Juillet	2985	3749	3558
Aout	3168	3732	3410
Septembre	3663	3912	3455
Octobre	3940	4136	3739
Novembre	3139	4420	2998
Décembre	2941	3359	2588
Total	42039	48776	40841



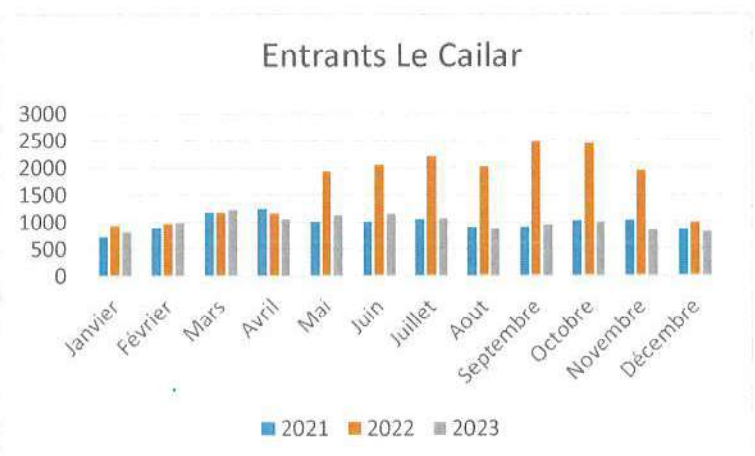
	Encombrants	Huile	Piles	Végétaux	Bois	Ecomeuble	Fer	Gravats	Verre	Cartons	DEE	DDM	Placo	Incinérable	Total
Janvier	5	1	0	283	67	0	55	61	26	76	9	2	10	605	1046
Février	0	0	1	335	87	3	51	89	5	164	20	3	23	652	1067
Mars	13	1	2	456	154	1	109	115	25	94	39	16	12	316	924
Avril	16	10	0	430	130	2	88	82	34	108	29	22	29	395	1208
Mai	64	9	2	560	172	26	107	128	38	161	48	6	13	441	1026
Juin	42	2	1	581	214	66	159	162	106	244	82	34	25	467	1143
Juillet	10	1	3	550	156	25	82	71	30	90	35	5	9	383	998
Aout	19	2	3	400	140	20	69	67	18	85	28	6	8	355	849
Septembre	17	4	5	474	128	30	77	80	30	94	41	13	15	397	925
Octobre	3	1	3	426	92	13	80	77	16	64	32	16	7	345	851
Novembre	16	2	2	398	95	21	75	66	23	115	37	13	11	364	762
Décembre	20	0	2	266	107	12	77	55	29	158	33	8	16	400	891
Visiteurs	225	33	24	5159	1542	198	1029	1053	380	1453	433	144	178	4756	11690

Evolution des entrants AIMARGUES			
	2021	2022	2023
Janvier	590	610	1046
Février	604	1070	1067
Mars	883	2292	924
Avril	1196	1040	1208
Mai	869	988	1026
Juin	744	648	1143
Juillet	681	853	998
Aout	613	1658	849
Septembre	921	1666	925
Octobre	1598	1966	851
Novembre	738	1876	762
Décembre	364	741	891
Total	9801	15408	11690



LE CAILAR 2023																
	Encombrants	Huile	Piles	Végétaux	Bois	Ecomeuble	Fer	Gravats	Verre	Cartons	DEE	DDM	Placo	Incinérable	Total	
Janvier	48	11	20	269	71	34	113	75	66	169	70	19	20	425	825	
Février	51	13	20	308	110	53	154	106	68	205	82	17	31	503	999	
Mars	55	20	23	436	145	58	178	125	89	206	98	34	28	604	1240	
Avril	51	14	23	413	153	66	142	114	77	196	82	19	22	538	1063	
Mai	63	10	18	388	150	52	135	136	53	211	110	19	28	540	1139	
Juin	64	6	13	442	160	65	119	134	86	187	101	20	22	525	1165	
Juillet	65	5	12	415	121	55	121	123	76	191	97	32	29	489	1079	
Aout	42	7	9	345	86	48	96	65	81	161	92	18	18	435	894	
Septembre	68	16	20	396	119	48	132	116	76	182	89	16	42	483	963	
Octobre	55	10	16	450	123	58	98	89	82	156	68	18	30	460	1013	
Novembre	36	6	17	380	82	30	121	86	54	182	83	12	23	397	862	
Décembre	45	9	9	299	80	47	100	81	88	195	86	19	28	466	825	
Visiteurs	643	117	200	4541	1400	614	1509	1250	896	2241	1058	243	321	5865	12067	

Evolution des entrants LE CAILAR			
	2021	2022	2023
Janvier	731	937	825
Février	907	973	999
Mars	1189	1180	1240
Avril	1249	1168	1063
Mai	1019	1930	1139
Juin	1019	2052	1165
Juillet	1065	2204	1079
Aout	917	2020	894
Septembre	917	2468	963
Octobre	1036	2443	1013
Novembre	1042	1950	862
Décembre	871	984	825
Total	11962	20309	12067



Les professionnels en déchèterie

La gestion des déchets des professionnels se fait sans distinction avec celle des déchets des ménages.

Les déchets des professionnels sont estimés à 1/4 des apports en déchèteries. Ils pèsent sur les coûts de gestion des sites.

Facturation

Les entreprises doivent venir dans nos locaux afin d'acheter des tickets selon les déchets qu'ils ont à jeter.

Modernisation de l'accès en déchèterie pour les professionnels :

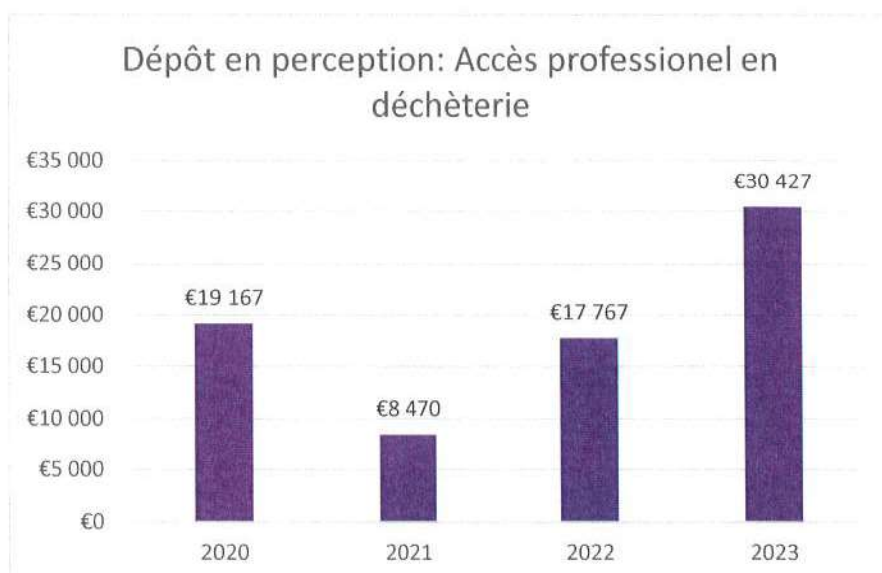
Dernier trimestre 2023, nous communiquons sur la modernisation de l'accès de nos déchèteries. Comme pour les particuliers, les professionnels devront s'inscrire sur une nouvelle plateforme afin de générer un QR code et créditer leur compte de 500€ pour l'année et 50 passages.(4m³ max par passage). Le nouveau règlement prévoit un seuil de 4 m³ par passage et par jour.

Ce QR code sera scanné par les gardiens à l'entrée de la déchèterie.

Les informations concernant la société, le type de déchets jeté seront directement envoyées au service environnement par la plateforme SYMETRI.

Recettes pour les dépôts des professionnels 2023

2020	19 167 €
2021	8 470 €
2022	17 767 €
2023	30 427 €
Evolution	12 660 €



Ramassage des encombrants et des déchets verts en porte à porte

Fonctionnement

Le service fonctionne essentiellement sur rendez-vous, un jour est attribué à chacune des communes.

Les semaines paires du calendrier sont réservées aux encombrants, les semaines impaires du calendrier sont réservées aux végétaux.

Les usagers doivent téléphoner au préalable, ou, envoyer la demande par mail, afin de convenir d'un rendez-vous et de prendre note des diverses consignes mises en place par le service.

En 2023, le service a souhaité revoir le fonctionnement à cause d'abus. Un conditionnement est demandé pour les végétaux, les branches liées entre elles en fagots d'1,40m environ, les herbes enfermées en sacs réutilisables ou poubelle ronde à vider. Au niveau des encombrants, seulement les « monstres » (tous ce qui n'entre pas dans une véhicule) sont collectés à raison de 3 par passage.

Les déchets doivent être sortis la veille au soir afin de laisser les communes propres. Les horaires des agents s'effectuent uniquement en matinée de 7h à 14h.

Les immeubles ou quartiers d'habitats sociaux

Le planning par commune est le suivant :

	Encombrants semaines paires	Déchets verts semaines impaires
Lundi	Beauvoisin/Gallician / Franquevaux/	Beauvoisin/ Gallician / Franquevaux/
Mardi	Vauvert	Vauvert
Mercredi	Aubord	Aubord
Jeudi	Aimargues	Aimargues
Vendredi	Le Cailar / Montcalm / Sylvéreal	Le Cailar / Montcalm / Sylvéreal/

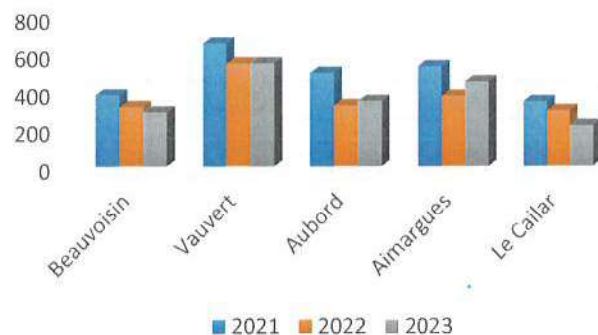
Ramassage des encombrants et végétaux en porte à porte (nombres d'inscrits) (Sont comptabilisés uniquement ceux qui prennent RDV)

Tableau Comparatif 2020/2022

Les encombrants :

RDV Encombrants	2021	2022	2023
Beauvoisin	382	319	292
Vauvert	652	547 + HLM	549
Aubord	497	327	350
Aimargues	531	376	451
Le Cailar	346	298	220
Total RDV	2264	2408	1867

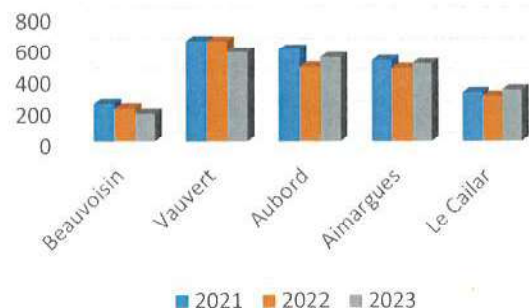
Collecte encombrants



Les végétaux :

RDV Végétaux	2021	2022	2023
Beauvoisin	240	210	179
Vauvert	642	639	567

Collecte végétaux



Aubord	585	472	534
Aimargues	513	463	494
Le Cailar	309	284	326
Total RDV	2289	2068	2100

Seuls les objets volumineux qui n'entrent pas dans une voiture sont acceptés. Une exception peut être faite pour les personnes âgées, en situation de handicap ou non véhiculées.

Les changements du mode de fonctionnement devront donner lieu à une modification du règlement des déchèteries. Une délibération en ce sens a été prise en septembre 2023.

LES DECHETS COMPOSTABLES



A partir d'octobre 2023, une campagne de vente de composteurs a été mise en place, au prix de 10 €, afin d'équiper les administrés et en anticipation de la loi AGECE entrant en vigueur en janvier 2024.

Ce sont ainsi, près de 200 composteurs qui ont été distribués, accompagnés de 2 brochures fournies par

- le SITOM sud Gard ; <https://www.sitomsudgard.fr/valoriser/la-valorisation-organique-le-compostage/>
- et une autre de l'ADEME ; <https://librairie.ademe.fr/cadic/6991/guide-reussir-compost.pdf>

De plus, les personnes, en venant dans nos locaux pour le récupérer, sont conseillées pour la mise en place de ce dernier, la bonne utilisation et accompagnées en cas de doute ou de besoin.

Un composteur a été offert à l'école primaire Libération et à l'école Abauzit de Vauvert. Une animation sur le compostage a été faite dans chaque classe de ces écoles afin de sensibiliser au tri des bio déchets et à la nécessité de composter.

- Libération 5 classes du CP au CM2, avec une moyenne de 23 élèves
- Abauzit 3 classes de la petite à la grande section, avec une moyenne de 25 élèves

LES INDICATEURS FINANCIERS

Le service de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes de Petite Camargue fonctionne sous le mode de la gestion déléguée.

Le service déchèterie est géré en semi régie. (Haut de quai régi, bas de quai délégué)

En effet, les rotations des bennes sont effectuées par un prestataire interne.

Le service de collecte des encombrants et des déchets verts en porte à porte est réalisé en régie.

Le financement du service est assuré par la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), les subventions (ADEME, Région...), les soutiens relatifs au Tri sélectif et la revente de certains matériaux, le budget général de la Communauté de Communes.

Les dépenses comprennent la collecte, le tri et le conditionnement des emballages, des Journaux, magazines, du verre ; la location-maintenance des bacs, la communication, les frais relatifs aux véhicules, le personnel.

Population 2023 : 27611 habitants		
Dépenses	Recettes	Bilan
4 932 086.00	5 531 327.00	599 241.00
178.63 €/habitant	200.33 €/habitant	21.70 €/ habitant
4 932 086.00	5 117 662.00 sans Citéo 2021 reliquat	185 576.00
178.63€/habitant	185.34 €/habitant	6.72 €/habitant

Rappel :

Population 2022 : 27 611 habitants		
Dépenses	Recettes	Bilan
5 082 567.31	4 500 164.86	- 582 402.45
184,07 € / Habitant	162.98 € / Habitant	21.09 € / Habitant

Dépenses de fonctionnement :

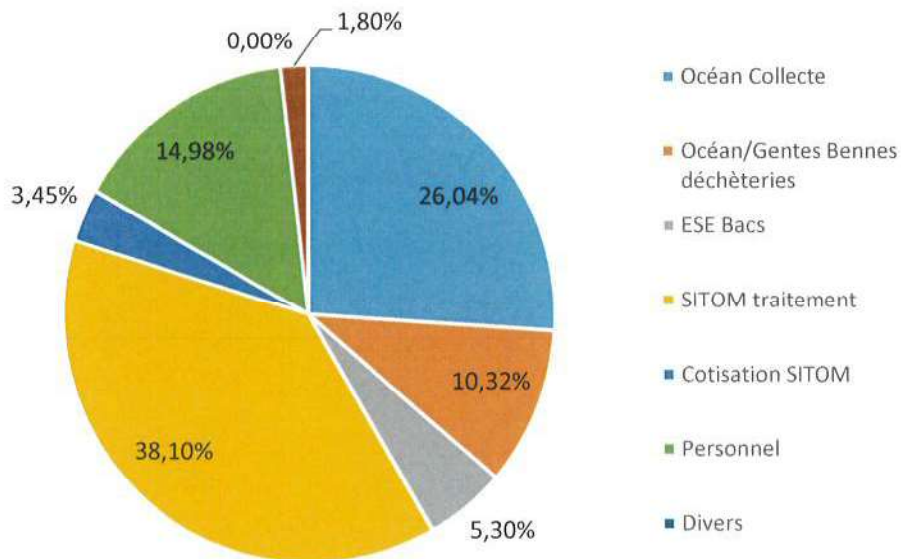
Dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4 932 086,00 €

Océan Collecte	1284338,45
Océan/Gentes Bennes déchèteries	509122,10
ESE Bacs	261365,34
SITOM traitement	1879247,27
Cotisation SITOM	170229,00
Personnel	738916,00
Divers	210,00

Maintenance service environnement	88657,80
Total	4932085,96



Dépenses de fonctionnement 2023



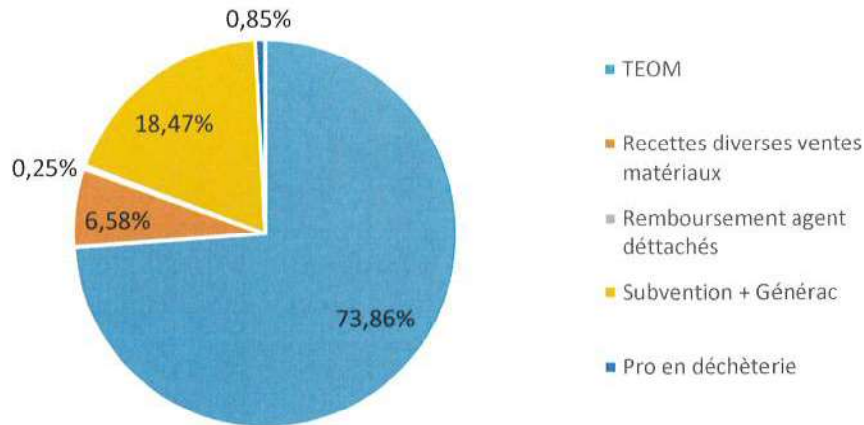
Recettes de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement s'élèvent à 5 531 327,00 €

TEOM	4085218,00
Recettes diverses ventes matériaux	363780,00
Remboursement agent détachés	13696,00
Subventions * + Générac (210 717 €)	1021433,00
Pro en déchèterie	47200,00
Total	5531327,00

** Ademe 7110 €, SITOM 2023 Citéo 389 941 € et SITOM 2021 Citéo 413 665 €

Recette de Fonctionnement 2023

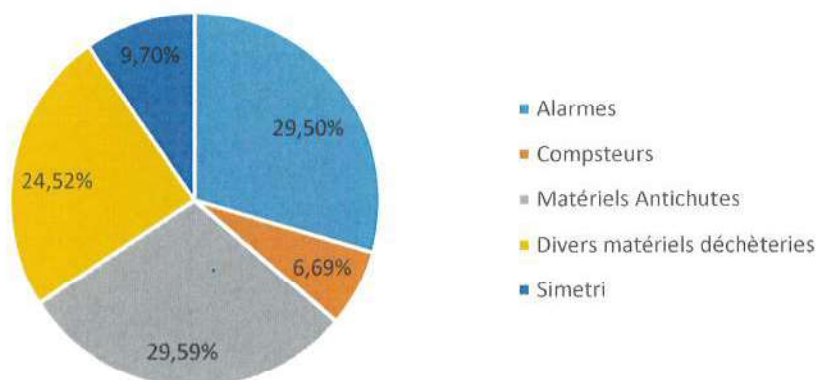


Dépenses d'investissement :

Dépenses d'investissement s'élèvent à 74 540.20€

Alarmes	21988,80
Composteurs	4990,00
Matériels Antichutes	22054,80
Divers matériels déchèteries	18273,60
Simetri Qr code	7233,00
Total	74540,20

Dépenses d'investissement 2023



Recette de d'investissement :

142 635.85 € correspondant à la subvention DSIL déchèterie de Le Cailar

Pour conclure

Le ratio de production et le coût à l'habitant des ordures est correct et cohérent ; il reste des déchets encore détournables, notamment avec la mise en place du tri à la source des bio-déchets à fin 2023.

Au niveau du personnel, le rapport fait état d'un faible taux d'absentéisme et d'une bonne relation entre les agents. Toutefois, afin de permettre un bon maillage et une bonne coordination, nous envisageons qu'en agent soit nommé « référent ».

Il pointe néanmoins un manque de moyens humains d'une part pour la prévention.

Il propose une analyse fine technico-économique des différents scénarios proposés ainsi qu'une synthèse comparative.

Il a été utile pour aboutir à un plan d'actions et un calendrier de réorganisation du service gestion des déchets.

Tous les indicateurs quantitatifs montrent une diminution des tonnages sur tous les segments.

Cette tendance devra être confirmée les autres années pour servir de points d'appui à l'évolution du service.

Perspectives 2024

Lancement du nouveau marché de collecte ; Il doit être renouvelé pour le 1^{er} janvier 2024.

Les Points d'Apport volontaires (PAV) « verre » doivent être modernisés via un appel d'offre courant 2024.

De nouvelles REP (Responsabilité Elargie des Producteurs)

La REP PMCB (produits matériaux constructions bâtiments) doit être mise en place ; un travail collaboratif entre les EPCI membres et le SITOM sera déployer 1^{er} semestre 2024.

La sortie des biodéchets

La CCPC va déployer les composteurs individuels partout où cela est possible.

Afin d'anticiper la sortie des bio déchets en 2024, un de nos agents, a fait une formation de guide composteur.

Le remplacement des bacs de tri par des bacs au couvercle jauné

A la demande de l'Eco Organisme pour l'harmonisation des couvercles jaunes, leur déploiement s'effectuera au fur et à mesure des demandes de remplacements ou lors des nouvelles dotations. Le cout d'un changement total étant énorme ainsi que l'impact environnement.

Marché acquisition de broyeurs à végétaux pour les services techniques

La modernisation des déchèteries

Dans l'objectif d'amélioration et de modernisation des sites, l'accès des usagers se fera au moyen QR code. Les professionnels pourront payer en ligne.

Acquisition d'équipement afin d'écraser les déchets des bennes de déchèteries et de limiter le nombre de rotations pour réduire les coûts de transport, via un marché public.

Modification du règlement de collecte

Charte de bonne conduite bac de prêt + nouveau protocole de commande tous les bacs de prêt ont été estampillé CCPC ; Mise en place d'une initiation au tri des déchets selon bacs de prêt demandés et avec vérification sur place.

Modalité de refacturation complète bennes ST des mairies pour leurs différents chantiers internes